



Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Publié le

ID : 038-213805377-20230609-D2023_3_30-DE



N° 2023-3/30

Le 9 juin 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 2 juin 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence
de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Michel AMATLLER, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Cyril LETORT, Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Annie SANCHEZ-BONNET, Laurent MATHE, Bernadette SANCHEZ, Sylvain MACLE, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Hassina BECHAR.

Avaient donné procuration :

Ali SMAOUI, Ramazan TASLIBAYIR, Carole LASSAUSAIE, Armelle GIRERD-CHANEL, Murat SOZERI, Grégory BERTHET

Étaient absents :

Yolaine ELEKA-VIENNE, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 3

Procurations : 6

Votants : 26

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code électoral et notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148-3,

VU la circulaire n° IOMA2308397J du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer en date du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

VU le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

VU la circulaire de la préfecture de l'Isère du 20 avril 2023 relative aux élections sénatoriales 2023

VU l'arrêté n° 38-2023-05-25-00008 de la préfecture de l'Isère du 25 mai 2023 fixant le nombre de délégués et suppléants sénatoriaux par commune et indiquant le mode de scrutin pour leur désignation

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales prévues le dimanche 24 septembre 2023 ;

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de délégués à élire : 15
Nombre de suppléants à élire : 5

Nombre de votants : 26
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 2
Suffrages exprimés : 24

Le Conseil municipal, après avoir procédé à l'élection des délégués et suppléants sénatoriaux,

TRANSCRIT sur le registre des délibérations les résultats de l'élection ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à La Verpillière, le 9 juin 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

